

## Critères d'Accès aux Tournois Internationaux

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la commission a modifié les conditions d'accéder aux tournois Internationaux avec notamment un principe de base :

### Tournoi de coefficient 20

**Pour accéder à ce tournoi, le sportif devra apparaître sur une liste de Haut Niveau : Elite, Senior, Relève, Collectif National ou Espoir.**

Les autres sportifs souhaitant participer à un tournoi de coefficient 20 devront faire une demande individuelle au Responsable Haut Niveau en indiquant les éléments suivants :

- Lettre de motivation expliquant les objectifs d'une telle demande
- Le chemin de performance du sportif et son projet d'entraînement (Objectifs sportifs et moyens d'y parvenir : stages, heures d'entraînements hebdomadaires, prépa physique...)
- Le nom et coordonnées de l'entraîneur du quotidien

Ils ne pourront s'inscrire qu'après réception d'un accord écrit (mail) du responsable de Haut Niveau ou du Directeur Sportif.

**Tournois de coefficient 20** : Attention, seuls 6 français peuvent s'engager par classe : les 4 premiers au classement mondial et les 2 autres seront des wild-card.

---

### Tournoi de coefficient 40

**pour y accéder, seuls les sportifs Elite, Senior et Relève sont autorisés à s'inscrire.** Les sportifs du Collectif National, les Espoirs et les autres non listés devront demander une wild-card ou réaliser une performance sur un tournoi de coefficient 20 (finale ou performance individuelle) dans les 6 mois précédents le Tournoi.

**Tournois de coefficient 40** : Attention, seuls 4 français peuvent s'engager par classe : les 2 premiers au classement mondial et les 2 suivants sur wild-card.

NB : l'IPTTC impose parfois des quotas de sportifs par Pays, dans ce cas, la priorité est donné aux sportifs du collectif Haut Performance (Top8), puis Performance (Top12 ou Eq.France) puis Accès à la Performance (classement mondial ou Jeunes)

Les tournois internationaux sont à la charge des sportifs. La commission fédérale ne prendra plus en charge les frais annexes comme avant à savoir : la chambre individuelle ou l'arrivée la veille. Le sportif devra payer ce qu'il coûte exactement.

Le principe des pénalités financières en cas de retard d'inscription, de paiement, de seconde entrée et d'informations de transport est maintenue à 50€ par retard pour tous les sportifs.

Sur ce dernier point, les dates pour les pénalités sont celles indiquées sur le site Internet de la Commission et non celles du Prospectus Officiel. En effet la Commission garde un délai de gestion des informations qui sont ensuite envoyées à la FFTT qui envoie officiellement les engagements aux tournois.